

# Enfin ! La Traoré condamnée pour diffamation envers un gendarme !

écrit par Christine Tasin | 6 avril 2023



La cour a débouté trois autres gendarmes, qu'Assa Traoré avait accusés d'avoir donné la mort à son frère. AFP/Lucas Barioulet



La cour a débouté trois autres gendarmes, qu'Assa Traoré avait accusés d'avoir donné la mort à son frère. AFP/Lucas Barioulet

L'excitée avait été relaxée en première instance. Pourtant, chacun sait ici qu'elle n'y va pas avec le dos de la cuiller quand elle insulte les gens. Dans le cas qui nous occupe il s'agissait de diffamation.

Or, elle avait nommément accusé 4 gendarmes d'avoir provoqué la mort de son frère Adama sur facebook. Elle les avait accusés d'avoir écrasé Adama du poids de leur corps, de ne pas l'avoir secouru et d'avoir refusé de la démenotter en affirmant qu'il simulait. Sa relaxe l'avait confortée dans ses accusations : *je peux dire que les gendarmes sont responsables de la mort de mon petit frère* . Le tribunal avait considéré que, certes, c'était de la diffamation mais qu'elle était de bonne foi... vu comme ça on peut tout dire, tout se permettre ! Quand un Français traite Macron d'ordure et est traîné au tribunal il est pourtant de bonne foi, non ?

*J'Accuse ...!*

*Par ASSA TRAORE*

*Le 13 janvier 1898, les mots d'Emile Zola résonnaient dans l'Aurore. Il réclamait dans l'affaire Dreyfus une justice que la France était incapable de rendre.*

*Le 17 juillet 2019, c'est dans ce même pays que moi, Assa Traore, j'accuse à mon tour ☐☐ [pic.twitter.com/wYD0wna8gd](https://pic.twitter.com/wYD0wna8gd)*

*– La Vérité Pour Adama (@laveritepradama) [July 18, 2019](#)*

<https://www.leparisien.fr/faits-divers/apres-avoir-accuse-des-gendarmes-davoir-tue-son-frere-assa-traore-poursuivie-en-diffamation-est-relaxee-01-07-2021-2Y27PDZX0VBGTFBXLB7WTTPKDU.php>

Les gendarmes avaient fait appel. 3 d'entre eux ont été déboutés par le tribunal qui a seulement donné raison à l'une d'entre eux accusée d'avoir menti et condamné la Traoré à 5 000 euros de dommages et intérêts et 4 000 euros en frais d'avocat.

Gageons que ça ne rabattra pas son caquet, mais ça fait quand même plaisir. Elle va peut-être se méfier un peu plus et moins traîner nos gendarmes dans la boue.